

VILLE DE DISRAELI

M.R.C. DES APPALACHES

Séance
extraordinaire
du 19 octobre 2015

Séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Disraeli, tenue au lieu des séances de ce conseil, le lundi 19 octobre 2015 à 17h, conformément aux dispositions de la loi des Cités & Villes de la Province de Québec, à laquelle assistent, Mme Juliette Jalbert, M. Charles Audet, M. Germain Martin, Mme Pauline T. Poirier, M. Rock Rousseau et M. Alain Brochu sous la présidence de M. Jacques Lessard, maire.

INSCRIPTION - DÉCLARATION DU DIR.-GEN. /SEC.-TRES.

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil sont présents à la rencontre de travail et que certains sujets nécessitant d'avoir des résolutions pour les décisions du Conseil, le maire demande aux membres la tenue d'une assemblée spéciale, tous les membres sont en faveur.

1. Ouverture de l'assemblée

10-2015-336

Il est,
PROPOSÉ PAR M. GERMAIN MARTIN
APPUYÉ PAR M. CHARLES AUDET

Que le maire, M. Jacques Lessard, ouvre la séance à 17h20.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2. Adoption de l'ordre du jour

10-2015-337

Il est,
PROPOSÉ PAR MME PAULINE T. POIRIER
APPUYÉ PAR MME JULIETTE JALBERT

Que l'ordre du jour sera établi en fonction des points nécessitant l'adoption d'une résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

3. Abrogation de la résolution numéro 09-2015-305 « Contribution de la Ville de Disraeli aux fêtes du 150^e anniversaire / aide financière à la Corporation du 150^e anniversaire de Disraeli »

CONSIDÉRANT QUE le 22 septembre dernier, la Ville faisait parvenir au maire de la Paroisse de Disraeli la résolution numéro 09-2015-306;

CONSIDÉRANT QU'en date de la présente, la Ville n'a toujours pas reçu et/ou de retour sur ladite résolution de la part des dirigeants de la Paroisse de Disraeli;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu pour la Ville d'assurer un suivi dans la préparation du dossier des fêtes du 150^e anniversaire.

10-2015-338

En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR M. ALAIN BROCHU
APPUYÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU

Que le Conseil abroge la résolution numéro 09-2015-305.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

4. Formation d'une nouvelle Corporation des fêtes du 150^e anniversaire uniquement pour la Ville de Disraeli

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Disraeli a adressé à la Paroisse de Disraeli la résolution numéro 09-2015-306 spécifiant son intérêt à poursuivre seule les fêtes du 150^e anniversaire de Disraeli ;

CONSIDÉRANT QU'en date de la présente, la Ville n'a toujours pas reçu de manifestation de la part des dirigeants de la Paroisse de Disraeli;

CONSIDÉRANT le manque de collaboration de la part des représentants de la Paroisse de Disraeli dans ce dossier, la Ville de Disraeli va prendre en charge les fêtes du 150^e anniversaire la Ville de Disraeli uniquement;

10-2015-339

**En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU
APPUYÉ PAR M. ALAIN BROCHU**

Que le Conseil procède à la formation d'une nouvelle Corporation des fêtes du 150^e anniversaire uniquement pour la Ville de Disraeli.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

5. Fermeture de l'assemblée

10-2015-340

**Il est,
PROPOSÉ PAR MME JULIETTE JALBERT
APPUYÉ PAR M. CHARLES AUDET**

QUE cette séance soit levée à 17h25.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Je, Jacques Lessard, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le dir.-gén. /sec.-trés. de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.

M. Jacques Lessard, maire

M. Patrice Bissonnette, Dir. gén. /Sec.-trés.
